AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1390
FR0010331421-FS0586

8 octobre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

INNATE PHARMA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 8 octobre 2015, les sociétés OrbiMed Advisors LLC et OrbiMed Capital LLC[1] (c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds, ont déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 1er octobre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA, et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 2 640 000 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions INNATE PHARMA sur le marché.

Les déclarants ont précisé détenir, au 7 octobre 2015, pour le compte desdits fonds, 2 563 020 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,79% du capital et des droits de vote de cette société[2].

[1] Sociétés « affiliées » qui agissent en tant qu' « investment manager », « investment adviser » ou « general partner » de fonds.
[2] Sur la base d'un capital composé de 53 524 350 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.